
COMMUNE DE CHAILLY-EN-BRIE

77120



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt deux septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de Chailly-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGER Jean-François, Maire.

PRESENTS : Mesdames HOUE Roselyne - MARFELLA Stéphanie - WATEAU Laurence -
Messieurs BARBIER Gérard - CORBISIER Sébastien - DRIOT Roger - HIERNARD Thierry -
LEGER Jean-François - NEIRYNCK Bruno - PONS Bernard - TOUGNE Rémi

ABSENTES REPRESENTES :

Mme RINDERS Mireille à M. LEGER Jean-François
Mme SCHIVO Dominique à M. HIERNARD Thierry

ABSENTS :

Date d'affichage : 15/09/2017

Date de convocation : 14/09/2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

Secrétaire de séance : Mme HOUE Roselyne

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 40.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 30 Juin 2017.

2. REMBOURSEMENT TLE SUR DP 077 070 11 00016 – CALLET SEBASTIEN

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** le reversement du trop perçu
- **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus

3. SUBVENTION ASSOCIATION PHILATELIQUE

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **ATTRIBUE** la subvention à l'association philatélique de Coulommiers d'un montant de 350,00 € ;
- **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus

4. SDESM : NOUVELLE ADHESION COMMUNE MORET / LOING / ORVANNE

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Moret / Loing / Orvanne au SDESM

5. REMISE COMMERCIALE DE RESEAU PARTNERS

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** le règlement correspondant à un geste commercial d'un montant de 1876,20 € HT
- **EMETTRA** le titre correspondant

6. FONDS D'EQUIPEMENT RURAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** le montant de l'aide financière attribuée par l'Assemblée départementale,
- **SIGNE** la convention relative au fonds d'équipement rural correspondant,

7. REDEVANCE D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC GRDF – ANNEE 2017

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public pour l'année 2017 à 144,23 €,
- **EMET** le titre correspondant

8. MISSION JS CONSEIL MAISON MEDICALE DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** de mandater la sollicité la société JS Conseil pour effectuer une étude de faisabilité en vue de réaliser une Maison Médicale de Santé pluridisciplinaire sur la

- commune,
- **SIGNE** la lettre de mission d'intervention,
- **PREVOIT** la somme de 4 journées d'intervention au taux journalier de 450 € HT
- **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus

9. INITIATIVE 77 : CONVENTION NETTOYAGE DU PARC DU CHATEAU

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** la convention Chantier d'initiative local avec Initiatives 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au chantier d'initiative locale et tous documents se rapportant à ce dossier,

10. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

1 – DE CREER un emploi permanent :

- D'adjoint technique (échelle C1) à temps complet (35h00),

2 - DE MODIFIER comme suit le tableau des emplois au 01.10.2017 :

GRADES	ECHELLES	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS		DUREE HEBDO.
				POURVUS	VACANTS	
EMPLOIS PERMANENTS						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		B	1	1	0	35 H 00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE		B	2	1	1	35 H 00
REDACTEUR		B	1	1	0	35 H 00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C1	C	1	1	0	35 H 00
TOTAL			5	4	1	
FILIERE TECHNIQUE						
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C3	C	1	0	1	25 H 15
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C3	C	1	0	1	13 H 15
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	C	1	0	1	25 H 15
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	C	1	1	0	13 H 15
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	C	1	1	0	35 H 00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	C	1	1	0	24 H 15
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	C	1	0	1	6 H 30
ADJOINT TECHNIQUE	C1	C	2	1	1	35 H 00
ADJOINT TECHNIQUE	C1	C	1	0	1	24 H 15

ADJOINT TECHNIQUE	C1	C	1	1	0	19 H 45
ADJOINT TECHNIQUE	C1	C	1	1	0	06 H 30
TOTAL			12	6	6	
FILIERE ANIMATION						
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	C	1	0	1	21 H 45
ADJOINT D'ANIMATION	C1	C	1	1	0	21 H 45
TOTAL			2	1	1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C3	C	1	0	1	32 H 30
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	C	1	1	0	32 H 30
TOTAL			2	1	1	
EMPLOIS NON PERMANENTS						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C2	C	1	1	0	17 H 30
AUTRE DISPOSITIF						
ADJOINT TECHNIQUE DISPOSITIF CAE	C1		1	1	0	35 H 00
TOTAL			2	2	0	
TOTAL GENERAL			23	14	9	

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

11. MODALITE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA MISE EN CONFORMITE DE 129 BRANCHEMENTS

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** les conventions ainsi présentées

12. AVENANT AU MARCHE D'ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES : VP.NET

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** l'avenant proposé par l'entreprise VP.NET
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

13. DECISION MODIFICATIVE N°1 : REGULARISATION DES COMPTES 6574 – 617 - 10223

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

2151	- 1000,00
10223	+1000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

615228	- 2160,00
617	+ 2160,00
6535	- 210,00
6574	+ 210,00

14. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

INFORMATIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE

- Regroupement intercommunal La Ferté Sous Jouarre – Coulommiers au 1^{er} Janvier 2018,
- Point sur le Noël du 3^{ème} âge

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 heures 40*

Le présent compte-rendu, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Chailly en Brie, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Maire,
J.F. LEGER